

# LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE (CCP)

**TARIF 2025**  
**690 € TTC**  
**PAR AGENT**

**DUREE**  
**1 jour**  
**(9 h -17 h)**

## OBJECTIFS - COMPETENCES VISEES



- Identifier les missions, les compétences et le fonctionnement des Commissions Consultatives Paritaires (CCP) dans la FPH
- Connaître les différents cas de recours à la CCP
- Optimiser leur fonctionnement pratique dans un souci de qualité du dialogue social et de prévention des risques contentieux

## METHODOLOGIE

Apports réglementaires et méthodologiques (nombreux modèles de documents)

Suports de cours remis sous format papier et/ou accessible via l'espace client

Echanges interactifs et questions/réponses avec les participants



### PUBLIC CONCERNE

- Tout personnel en charge des CCP ou affecté à la gestion des agents contractuels dans les services de Ressources Humaines

### PREREQUIS

- Agents disposant d'une connaissance du Statut de la FPH

### NOMBRE DE PARTICIPANTS



12 personnes maximum

## PROGRAMME

### RAPPEL SUR LES MOTIFS DE RECOURS AUX AGENTS CONTRACTUELS (FPH)

- En application des articles L344-15 et 16 du Code Général de la Fonction Publique
- En application des articles L344-18, 19, 20, 23, 24 du même Code
- En application de l'article L352-4 du même code

### LA COMPOSITION DE LA CCP

#### Le nombre de représentants (titulaires et suppléants)

#### La désignation des membres

- Les représentants du personnel
- Les représentants de l'Administration

#### Le remplacement des représentants

- En cas d'empêchement temporaire
- En cas d'empêchement définitif

#### Les situations d'impossibilité à siéger

- La composition de la CCP en formation disciplinaire

### LE FONCTIONNEMENT DE LA CCP

- Le règlement intérieur (les éléments à faire figurer)
- La présidence
- Le secrétariat et la désignation du secrétaire adjoint
- Le procès-verbal (établissement et diffusion)
- Les convocations
  - A l'initiative du président
  - A la demande des membres
- L'ordre du jour
- Le quorum
- Les votes (composition usuelle et en matière disciplinaire)
- La publicité des séances
- Les cas de dissolution d'une CCP

### LES MOYENS ACCORDES AUX REPRESENTANTS DE LA CCP

- La mise à disposition de locaux
- Les autorisations d'absence
- L'indemnisation des frais de déplacement
- L'accès aux dossiers individuels des agents

### LES CAS DE SAISINE DE LA CCP

#### Les saisines obligatoires

- Dans les différentes hypothèses de licenciement
- En cas de rupture du contrat pour inaptitude physique
- Dans le cadre de la procédure disciplinaire
- Pour les non-renouvellements de contrat (mandat syndical)

#### Les saisines facultatives

- Pour refus d'autorisation de temps partiel
- Pour refus de congés pour formation syndicale, formation de cadres et d'animateurs pour la jeunesse, formation professionnelle, raisons familiales ou professionnelles, création d'entreprise, mobilité, ...
- Pour refus d'autorisation d'absence pour suivre une action de formation continue, d'accès à un cycle préparatoire, à une école, à un concours, ...
- Pour révision du compte-rendu de l'entretien professionnel

### LES SUITES DONNEES AUX AVIS FORMULES PAR LA CCP

- La décision de l'autorité investie du pouvoir de nomination
- Le formalisme
- Les possibilités de recours de l'agent
  - Après recours hiérarchique ou gracieux préalable
  - Sans recours hiérarchique préalable



### SUIVI ET EVALUATION DE LA FORMATION

- Test de pré positionnement en début de formation pour évaluer le niveau du stagiaire
- Test de post positionnement en fin de formation pour évaluer l'évolution des compétences
- Fiche d'évaluation globale de la formation
- Remise d'une attestation de formation